

E 2001 (D) 3/402

*Le Ministre de Suisse à Tokyo, C. Gorgé,
au Département politique*

L

Tokyo, 27 juillet 1942

Pour faire suite à mes télégrammes N^{os} 187 et 190¹, j'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli un rapport de M. Micheli sur la situation aux Indes Néerlandaises².

ANNEXE

Rapport sur la situation aux Indes néerlandaises³

1. Situation générale avant l'invasion.

Depuis le 8 décembre, date à laquelle le Gouvernement Général proclama l'état de guerre entre les Indes Néerlandaises et le Japon, le pays entier s'est livré à des préparations intenses en vue d'une défense qui, le moment venu, fit complètement défaut. Cette préparation se manifesta dans tous les domaines: mobilisation générale de la Landsturm et des gardes municipales; voyage hâtif de M. van Mook, Lieutenant-Gouverneur Général, en Australie et en Amérique, pour obtenir des renforts en hommes et en matériel; organisation de la défense aérienne passive; établissement

1. *Non reproduit.*

2. *Reproduit en annexe. Pour d'autres informations, cf. E 2001 (D) 3/239.*

3. *Le rapport a été rédigé par P. Micheli, ancien Consul de Suisse à Batavia.*

Pilet-Golaz a pris connaissance de ce rapport le 28 octobre 1942. Il a noté en tête du texte: venu à l'occasion des échanges de diplomates. Intéressant du point de vue «Orient» et général. En circulation.

d'un plan de destruction systématique; dispersion des stocks de marchandises à l'intérieur des Iles.

De tous ces efforts, quels furent les résultats?

L'armée ne livra aucun combat et la plupart des soldats virent la première fois l'ennemi après la capitulation; les renforts promis à M. van Mook n'arrivèrent pas à temps, ou seulement en quantités insuffisantes; la défense aérienne passive n'eut presque jamais à entrer en action, car, d'une façon générale, les villes furent épargnées par les bombardements; presque partout – à l'exception de Balik Papan où les puits de pétrole furent rendus complètement inutilisables – les équipes de destruction exécutèrent leur tâche à tort et à travers et il en résulta de beaucoup plus graves inconvénients pour la population civile que pour l'envahisseur; les stocks de marchandises, savamment dispersés dans les petites localités de l'intérieur, furent l'objet d'un pillage effréné de la part de la population indigène. A l'heure H, il se manifesta une défaillance sur toute la ligne due sans doute à une mauvaise organisation ou à une exécution défectueuse d'un plan pourtant soigneusement établi, et aggravée peut-être par un sort malheureux. Cette faillite constitue sans doute le phénomène le plus poignant de la débâcle des armées alliées en Extrême-Orient.

2. Mesures prises par le Consulat avant l'invasion.

A. Bon gré ou mal gré, les Suisses ne restèrent pas étrangers aux préparatifs de défense. Ils y participèrent ou les subirent comme tout le reste de la population civile. Ils furent enrôlés dans les services de défense aérienne passive. Un petit nombre même s'engagea dans les gardes municipales. Dès le mois de janvier – lorsque les dangers d'invasion se précisèrent – un grand nombre de compatriotes commencèrent à redouter que leur activité, même lorsque celle-ci était strictement limitée au domaine de la défense passive et civile, ne leur causât du tort dans le cas d'une occupation du pays. Beaucoup demandèrent au Consulat des directives sur l'attitude qu'ils devaient observer. Conformément aux instructions du Département politique, je leur répondis qu'il n'y avait pas d'objection à ce qu'ils participent aux mesures d'ordre général de défense passive ordonnées à toute la population civile, mais qu'ils devaient s'abstenir de toute activité militaire.

B. La plupart des Suisses auraient désiré que le Consulat apposât d'avance une inscription en japonais dans leurs passeports, de façon à pouvoir plus facilement faire reconnaître leur qualité de neutres par les troupes japonaises. J'estimai ne pas pouvoir agréer à cette demande à cause des suites fâcheuses que cela pouvait entraîner pour nos compatriotes, aussi longtemps que le pays se trouvait sous la domination hollandaise. Dans la crainte d'une cinquième colonne, la police des Indes Néerlandaises arrêtait et internait toutes les personnes suspectes. Les Suisses auraient certainement été considérés comme tels s'ils avaient eu une inscription en japonais dans leurs passeports, à un moment où l'on était sans cesse obligé de produire ce document. En janvier, trois Suisses (Walter Roth, résidant à Bandoeng, Walter Hablützel, résidant à Tjater, Vincent Duc, résidant à Banjoemoedal) furent internés à Java pour leurs opinions politiques. Etant immédiatement intervenu en leur faveur – il n'existait en réalité aucune charge contre eux – j'obtins la promesse qu'ils seraient remis en liberté. Cette promesse ne fut toutefois pas tenue avant la capitulation de Java et ce furent les troupes japonaises qui les libérèrent. M. Hans Gysel, de la maison Volkart, fut une autre victime de cette méfiance de la police indo-néerlandaise à l'égard de quiconque semblait avoir des attaches avec le Japon. Après avoir été pendant plusieurs années directeur de la maison «Nichizui Trading Co. Ltd.», à Osaka, M. Gysel arriva de Shanghai à Batavia à la fin de décembre avec sa famille. Il fut aussitôt interné dans un hôtel de la ville et c'est avec la plus grande peine que j'obtins, pour lui, la permission de circuler en ville, et cela seulement sous ma propre responsabilité.

C. Au mois de janvier, plusieurs Suisses évacués de Singapour débarquèrent à Batavia, y restèrent de une à deux semaines et poursuivirent leur route vers l'Australie et l'Afrique du Sud. Pour leur venir en aide pendant leur séjour à Batavia, le Consulat constitua un petit comité grâce auquel il fut possible de leur procurer des logements et de les recevoir le mieux possible. L'évacuation de Singapour se fit de façon si hâtive que quelques Suisses ne purent remplir les formalités nécessaires pour obtenir le transfert de leur argent soit à Java, soit en Australie. Le Consulat de Singapour accepta de recevoir leurs avoirs en Strait dollars et me demanda télégraphiquement de leur payer la contrevaletur à Batavia. D'autres évacués firent au contraire des remises au Consulat de Suisse

à Batavia afin que la contrevaletur leur soit versée en Australie ou en Afrique du Sud. Toutes ces opérations furent annoncées télégraphiquement au Département politique fédéral.

Des évacués suisses de Singapour, deux seulement restèrent à Java. Ce sont: MM. C. Corai et W. A. Conrad de la maison Nestlé.

D. En prévision d'une interruption des communications entre les différentes parties des Indes Néerlandaises – éventualité qui se réalisa au-delà même de ce que l'on craignait – je communiquai en janvier au Consulat de Medan la liste de tous les Suisses de l'arrondissement consulaire de Batavia résidant à Sumatra dans l'espoir qu'ils pourraient peut-être mieux garder le contact avec M. Amsler qu'avec moi-même. En outre, je chargeai M. Stocker, correspondant du Consulat de Batavia à Bandoeng, de prendre en main la protection des Suisses de sa région au cas où ceux-ci ne pourraient plus communiquer avec le Consulat. Je tiens à rendre ici témoignage à la façon dont M. Stocker s'est acquitté de sa mission et je serais heureux si le Département politique pouvait, plus tard, lui témoigner sa reconnaissance. Pendant les deux mois où il était impossible aux Suisses de Bandoeng de maintenir le contact avec le Consulat, ils trouvèrent chez M. Stocker un appui précieux et celui-ci se dépensa sans compter pour la protection de leurs intérêts.

E. A la fin de février, alors que l'attaque de Java apparut imminente, une grande nervosité se manifesta chez quelques Suisses de Batavia qui, dans la crainte des excès que pourraient commettre les troupes japonaises, voulaient se grouper au Consulat pour y passer les jours critiques d'occupation. Tout en prenant mes dispositions pour loger dans ma maison tous les compatriotes qui voudraient y chercher refuge – les locaux du Consulat ne se prêtant pas à de telles fins – je transmis aux membres de la colonie la recommandation du Département politique de rester calmement chez eux et d'éviter de sortir inutilement dans la rue. Heureusement, tous suivirent ce conseil et nous évitâmes ainsi que les maisons des Suisses fussent pillées, ce qui fut le cas de beaucoup d'habitations abandonnées par leurs occupants.

3. *Invasion de Java.*

Le 1^{er} mars, les troupes japonaises débarquèrent à Java. Après quelques bombardements, au cours desquels seuls les champs d'aviation et le port furent atteints, Batavia fut déclarée ville ouverte le 5 mars et occupée dans la nuit suivante. Le 8 mars, l'armée indo-néerlandaise capitula. Pendant cette semaine désastreuse, les villes de Bandoeng, où s'était réfugié le Gouvernement et où s'était installé le quartier général, de Soerabaya, qui était le principal port de guerre, et de Tjilatsap, dernière porte ouverte sur l'Australie, furent l'objet de bombardements plus sévères. Heureusement, aucune maison de Suisses ne fut atteinte. Nous n'eûmes à déplorer la mort que d'un seul compatriote, M. Johann Leuenberger, né en 1874, soldat pensionné de l'armée coloniale indo-néerlandaise, et encore ce fut de façon accidentelle en voulant ramasser une grenade non éclatée qu'il avait trouvée près de chez lui.

Alors qu'auparavant la ville de Batavia avait regorgé de troupes néerlandaises, anglaises et australiennes, celles-ci reçurent l'ordre de se replier le 3 mars. Le 5 mars, à midi, le bourgmestre de la ville, après avoir invité la population au calme, annonça par radio aux troupes japonaises que des émissaires avec le drapeau blanc étaient placés sur toutes les routes pour faire la reddition de Batavia au Commandant en chef des armées impériales. Cet appel pathétique fut répété de demie-heure en demie-heure jusqu'à 6 heures où le contact fut établi avec le quartier général japonais. Dans la nuit, la ville fut partiellement occupée. L'occupation se poursuivit les jours suivants et les troupes japonaises sévirent immédiatement avec la plus grande vigueur contre les pillards qui avaient profité de la confusion régnante pour mettre à sac les maisons abandonnées et les entrepôts de marchandises.

Au matin du 6 mars, en me rendant au Consulat, ce n'était pas sans curiosité que je regardais ces soldats dont la seule approche avait mis en fuite les armées alliées et qui, maintenant, prenaient possession de leur nouvelle conquête. Quelle différence avec ceux dont ils avaient pris la place. Ceux-ci: de grands garçons sportifs, certes, mais à l'allure nonchalante qui, désœuvrés, déambulaient toute la journée dans les rues, les mains dans les poches. Ceux-là: des hommes trapus, carrés, avec de la joie et peut-être une sorte de férocité dans la figure; en tout cas avec de la santé et de l'exubérance dans le sacrifice de soi et d'une discipline bien supérieure à celle que l'on imaginait d'avance.

Je demandai immédiatement à parler au Commandant en chef qui me reçut le 7 mars, et une seconde fois le 8 mars. Je lui remis une liste de toute notre colonie, et il me donna l'assurance que les Suisses ne seraient ni molestés, ni arrêtés. Il promit, en outre, de donner des ordres pour que les Suisses soient respectés dans leurs personnes et leurs biens, en reconnaissance de ce qu'avait fait le Consulat pour la protection des intérêts japonais.

Le 11 mars, j'obtins de la Police Militaire des sauf-conduits pour tous les Suisses de Batavia et Buitenzorg. Ils furent remis le même jour à nos compatriotes qui, pour la plupart, étaient jusqu'alors restés chez eux. Des démarches analogues furent entreprises par M. Stocker, correspondant du Consulat à Bandoeng, et M. Keller, agent consulaire à Soerabaya. Ainsi, dans les délais les plus brefs, tous les Suisses de ces trois villes reçurent soit un sauf-conduit des Autorités militaires, soit un visa dans leur passeport, de façon à pouvoir facilement établir leur identité.

Pendant l'invasion et les premiers jours de l'occupation, alors que tous les bureaux de la ville avaient fermé leurs portes, ceux du Consulat restèrent toujours ouverts, afin de pouvoir rapidement venir en aide aux Suisses qui feraient appel à nos services. En outre, comme le téléphone était coupé, nous visitâmes, en nous distribuant la tâche entre mes collaborateurs et moi-même, la plupart des membres de notre colonie pour nous assurer qu'ils étaient sains et saufs.

A Bandoeng et à Soerabaya aussi, grâce aux soins de M. Stocker et de M. Keller, le contact fut continuellement maintenu entre les différents Suisses.

4. *Situation générale après l'occupation japonaise.*

Après que la guerre eût cessé sur Java, et que l'occupation fût terminée sans que les civils en eussent trop à souffrir, chacun espérait que le rétablissement d'une vie normale serait possible. Malheureusement ces espoirs ne se réalisèrent pas. Au contraire, ce fut alors seulement que commencèrent les véritables tribulations de la population étrangère.

L'organisation très remarquable qui présida à l'occupation militaire des Indes Orientales ne se manifesta pas – apparemment du moins – dans la reconstruction économique du pays. Il existe, en effet, à Java, comme dans tous les pays occupés par le Japon, une dualité de pouvoir: d'un côté le Gouvernement militaire, qui doit administrer le pays, de l'autre le Haut Commandement de l'Armée. Le Gouvernement militaire a à sa tête le Général Harada; le Haut Commandement a pour chef le Général Imamura. Le Gouvernement militaire s'entoure de conseillers et de spécialistes éminents et semble animé du sincère désir de procéder à la reconstruction économique du pays d'une façon rationnelle. Toutefois, pour faire face aux besoins de l'armée, qui priment tout, il est continuellement obligé de faire une politique contraire au but qu'il poursuit et ordonner des mesures qui entravent sa propre tâche: réquisition et séquestration arbitraires, prélèvements de taxes exorbitantes, etc.

La population européenne est naturellement la première à souffrir de l'état actuel des choses, et ses souffrances ne font que commencer, comme le reconnaissait devant moi un fonctionnaire du Gouvernement militaire. La plupart des hommes hollandais qui n'étaient pas mobilisés – ceux-ci sont prisonniers de guerre – ont été internés. Les arrestations se poursuivaient encore au début de juin par grandes razzias. Ainsi, non seulement tous les fonctionnaires de l'ancienne administration, mais encore tous les directeurs et employés importants des banques, des maisons de commerce, des usines et des plantations sont en prison, ce qui provoque la paralysie presque complète de la vie économique.

Tous les stocks de marchandises ont été mis sous séquestre et les Autorités japonaises ne révèlent pas leurs intentions à leur égard.

Les communications entre les différentes parties du pays furent complètement interrompues jusqu'à la fin de mai. Alors seulement, les bureaux de postes furent ouverts, mais n'acceptèrent que des cartes postales en langue malaise destinées à Java. Les communications avec Sumatra, Borneo et Célèbes restent impossibles.

La presque totalité de la population européenne est actuellement sans gagne-pain; aussi, parmi les mesures prises par le Gouvernement militaire, celle qui l'atteignit de la façon la plus dure fut la fermeture des banques et l'impossibilité de disposer d'aucun compte-courant. Au moment de mon départ de Java, il n'y avait guère d'espoir que les banques ouvrent leurs guichets dans un

avenir rapproché. Au contraire, le chef du service des Affaires étrangères du Gouvernement militaire m'expliquait que les Autorités compétentes se verraient probablement obligées de mettre tous les établissements bancaires en faillite, ceux-ci étant considérés comme insolvables puisque l'or de la Banque de Java avait été emporté aux Etats-Unis.

Enfin, le Gouvernement militaire prélève des taxes telles qu'on a l'impression qu'il veut drainer tout l'argent se trouvant encore dans le pays. Tout d'abord ce fut une taxe d'enregistrement sur les étrangers de g. 150 par homme et 80 par femme qui déjà fit une sérieuse brèche aux quelques économies que les gens gardaient dans leurs maisons. Ensuite ce furent les impôts ordinaires calculés sur la base des revenus pour 1941, alors que le revenu actuel des contribuables est nul. D'autres taxes étaient annoncées.

5. *Situation de la colonie suisse et activité du Consulat après l'occupation.*

A. Bien que dans une situation privilégiée vis-à-vis des Hollandais, puisque leur liberté et leur propriété privée sont respectées d'une façon générale, les Suisses ont beaucoup à souffrir de l'état actuel des choses. Un très grand nombre, autrefois au service de sociétés hollandaises, américaines ou anglaises, ont aujourd'hui perdu leur situation et les chances pour eux de retrouver du travail sont minimales. Parmi eux se trouvent des commerçants, des planteurs et beaucoup de géologues autrefois employés par les grandes sociétés de pétrole néerlandaises. Tous sont, à juste titre, très inquiets de l'avenir. En effet, par suite de la fermeture des banques, ils ont perdu tout leur avoir. D'autre part, ils sont soumis aux impositions fiscales à l'instar des Hollandais. La majorité qui a pu tenir jusqu'à maintenant grâce à quelques économies qu'ils avaient chez eux, tombera bientôt à la charge de l'assistance du Consulat.

Un grand nombre de nos compatriotes redoutent l'évolution ultérieure des événements. Ils craignent des massacres des Européens par la population indigène, si celle-ci est gagnée par la forte propagande contre la race blanche faite par les autorités japonaises. Ils prévoient aussi que, si les Indes Néerlandaises deviennent le théâtre de nouveaux combats, la population civile en souffrira durement. Pour toutes ces raisons, ils demandent instamment à être rapatriés dès que les circonstances le permettront.

B. Aussitôt que les communications furent rétablies, j'entrepris un voyage pour rendre visite aux plus importants groupements suisses à Java et me rendis ainsi à Soekaboeni, Bandoeng, Djoc-jakarta, Magellang, Soerabaya et Sarangan. Dans cette dernière localité, et dans le village voisin de Tawangmangoe, presque tous les Suisses autrefois au service des compagnies de pétrole se sont fixés provisoirement. J'ai eu le plaisir de constater que tous nos compatriotes – à l'exception de M. Leuenberger dont il a été fait mention plus haut, et de M. Rusterholz qu'un soldat japonais, qui voulait voler sa voiture, blessa d'un coup de bayonnette heureusement peu grave – étaient indemnes et bien portants. Partout, cependant, j'ai trouvé la même angoisse vis-à-vis de l'avenir, et le désir d'être rapatrié. Plusieurs demandent que le Consulat procède au *groupement plus étroit des différentes colonies suisses de Java pour faciliter leur assistance et pour assurer leur sécurité au cas d'un soulèvement* de la population indigène. Ce projet entraînerait cependant des inconvénients si grands que je ne saurais l'appuyer. Par contre, le Consulat examine actuellement la possibilité de placer quelques familles indigentes dans un sanatorium des environs de Bandoeng.

C. Quelques Suisses habitant dans des villes eurent leurs biens pillés ou saccagés par les indigènes. Il n'existera sans doute aucun moyen pour eux d'obtenir la réparation des dommages qu'ils ont subis. Parmi eux se trouvaient, entre autres, M. Hablützel qui possédait à quelques heures de Bandoeng un petit établissement thermal dont il ne reste pratiquement rien, et beaucoup de géologues des compagnies de pétrole dont tous les effets ont été détruits ou volés. Quelques Suisses, en nombre limité, ont eu leurs automobiles réquisitionnées par les troupes japonaises. Comme celles-ci, dans la plupart des cas, n'ont délivré aucun bon de réquisition ni aucun reçu, il est presque impossible d'obtenir la restitution des voitures ou le paiement d'un dédommagement. Néanmoins, le Consulat de Batavia a entrepris à cet effet des démarches auxquelles le Gouvernement militaire n'avait pas encore répondu lors de mon départ.

D. A Soerabaya, plusieurs compatriotes qui, paraît-il, ne se seraient pas conformés assez strictement à l'ordre de saluer les sentinelles, ont été frappés par elles. Etant intervenu auprès des Auto-

rités de la ville pour demander que les gardes japonaises soient moins rigoureuses à l'égard des citoyens suisses qui, s'ils avaient commis une faute, ne l'avaient certainement pas fait exprès, je reçus la réponse suivante: «Nous regrettons que des Suisses aient été maltraités par des soldats japonais, mais souvenez-vous que ceux-ci ne frappent jamais sans raison.»

E. Je me suis efforcé de maintenir des contacts aussi étroits que possible avec le Gouvernement militaire de Batavia et intervins constamment auprès de lui pour tenter d'obtenir une amélioration du sort de nos compatriotes. En particulier je fis des démarches pressantes pour que les comptes en banque du Consulat, de l'Agence de l'OSEC et de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge soient libérés. En invoquant les assurances qui m'avaient été données à l'égard de la propriété privée suisse, je demandai également que les citoyens suisses reçoivent à nouveau la disposition de leurs avoirs en banque. Enfin, j'essayai d'obtenir que les Suisses soient dispensés du paiement de la taxe d'enregistrement, comme cela est le cas pour les Italiens, les Allemands et les Thaïlandais. Dans ces trois questions les efforts du Consulat furent en vain: Le Gouvernement militaire répondit qu'aucun compte ne pouvait être libéré aussi longtemps qu'une décision n'avait pas été prise à l'égard des banques hollandaises. Pour la taxe d'enregistrement, il déclara qu'il avait, à titre exceptionnel, accordé un traitement de faveur aux ressortissants des pays alliés du Japon, mais qu'il ne pouvait faire de même pour les neutres.

Comme le non-paiement de la taxe pouvait entraîner de graves difficultés pour les Suisses (impossibilité de travailler, saisie de meubles et même internement éventuel) le Consulat avança l'argent nécessaire aux quelques compatriotes qui étaient dans l'impossibilité matérielle d'effectuer ce versement.

A toutes fins utiles je joins à ce rapport une liste des Suisses résidant actuellement à Java.

6. *Affaires commerciales.*

Depuis l'invasion jusqu'à mon départ, la plus grande confusion ne cessa de régner en matière économique. Pratiquement tous les stocks de marchandises, y compris les marchandises suisses, furent mises sous séquestre par les Autorités militaires sans que l'on puisse savoir de quelle façon elles en disposeront.

En conséquence, je remis au Gouvernement militaire, en date du 28 mars, une liste des stocks de marchandises suisses se trouvant à Java, en insistant pour que les droits de propriété des fabriques suisses auxquelles ils appartenaient soient sauvegardés, et en demandant que ces stocks fussent remis aux représentants des fabriques suisses avec l'autorisation d'en disposer. Le 20 mai, le Gouvernement militaire institua une section économique avec laquelle les représentants des maisons suisses purent, avec l'assistance du Consulat, entrer directement en négociations et j'espère que celles-ci aboutiront à la libération des marchandises suisses.

Il est probable qu'une grande quantité de marchandises suisses disparurent dans le pillage des entrepôts, le coulage des bateaux et dans la destruction des installations et magasins des ports de Java. Il est toutefois encore impossible d'évaluer à combien se montent ces pertes.

7. *Organisation du Consulat et remise du poste à M. Ilg.*

A. En date du 13 mars, le Chef du Gouvernement militaire convoqua les Consuls restés à Batavia – au nombre de quatre: France, Suède, Suisse et Thaïlande – pour leur notifier que le Gouvernement japonais ne leur reconnaissait plus aucune qualité officielle. Les Consuls de France, Thaïlande et Suisse reçurent l'autorisation de rester ouverts à titre officieux et de poursuivre leur activité vis-à-vis de leurs ressortissants. Bien entendu, ils ne pouvaient se prévaloir d'aucun droit ou privilège. Les écussons devaient être enlevés.

Le Consulat de Suède dut fermer ses bureaux et mettre ses archives sous scellés. Quelques semaines plus tard, le Consul Général de Suède reçut néanmoins la permission de réouvrir son Consulat aux mêmes conditions que nous.

Dans la pratique, cette mesure prise par le Gouvernement japonais à l'égard des Consuls étrangers eut une portée plus théorique qu'effective.

A condition de m'entendre répéter avec patience, dans chaque conversation, que je n'étais plus Consul et que c'était par une faveur insigne que le Gouvernement militaire me laissait m'occuper des Suisses et défendre leurs intérêts, à condition d'obtempérer à l'invitation du Gouvernement

27 JUILLET 1942

713

militaire de payer la taxe d'enregistrement, comme tout étranger, je n'étais jamais entravé dans mon activité. Je dirais même que les Autorités japonaises témoignaient, pour tout ce qui touchait la colonie suisse, un intérêt sincère qui semblait n'être pas seulement dicté par leur courtoisie. Les rapports entre le Consulat et le Gouvernement militaire furent en toute occasion très faciles et agréables.

Lors de mon départ, le Général Harada, Chef du Gouvernement militaire, m'assura que les Suisses auraient toujours son entière protection et que les services de son Gouvernement continueraient à examiner avec bienveillance toutes les demandes du Consulat.

B. Lorsque les fonds de la caisse du Consulat furent épuisés, comme il était impossible de disposer de notre avoir en banque, j'acceptai l'offre de prêt de quelques représentants de maisons suisses ayant encore des fonds liquides à rapatrier et j'empruntai :

10 000 fl. à M. Keller, Directeur de la Cie Nestlé, à Batavia,

5 000 fl. à M. Stocker, horloger à Bandoeng,

1 000 fl. au Dr. Schlager, délégué de la Fabrique de produits chimiques Sandoz S.A., à Bâle, soit au total 16 000 fl., à la condition que le Département politique fixerait les modalités de remboursement de ces différentes sommes.

Si ce moyen de procurer au Consulat de Batavia l'argent dont il a besoin reçoit votre approbation, il pourra probablement être continué. Une fois les fonds actuels épuisés, M. Ilg pourra sans doute emprunter de nouvelles sommes aux maisons suisses ayant de l'argent à transférer en Suisse. Jusqu'à mon départ de Batavia, le Gouvernement militaire n'avait encore édicté aucune ordonnance réglementant les transferts de fonds à l'étranger.

C. Comme le Consulat n'avait plus la représentation d'intérêts étrangers, je licenciai MM. Munger, Tee et Salman. Je dus également congédier Mlle Wedemeyer pour employer à sa place un Suisse: M. Büchi, secrétaire de l'agence suisse d'Expansion commerciale, qui avait travaillé au Consulat pour les intérêts étrangers depuis 1940. Ainsi, le personnel du Consulat se trouve réduit à M. Ilg et M. Büchi. Si cela est nécessaire, M. Ilg pourra s'adjoindre encore M. Notter de l'Agence de l'Office Suisse d'Expansion commerciale.

D. Le 17 mai je reçus de Monsieur le Ministre Gorgé, par l'entremise du Gouvernement militaire, le message suivant :

«In view of the urgent need on part of the Legation in Tokyo to increase its staff, the Swiss Federal Government has agreed upon your transfer (including your family) to Tokyo, on condition that Mr. Ilg can handle the office work of every kind in the Consulate. If you have no objection in this regard, you are ordered to ask the Japanese Military Authorities for the facilities and assistances in order that you may be able to come to Tokyo. – Report the condition of Swiss nationals in Java.»

Je répondis aussitôt comme suit :

«As per your instructions I will proceed to Tokyo earliest possibility and leave Ilg in charge of Consulate. All Swiss Java safe but in financial difficulties. Most must soon be assisted. Many already unemployed and unable pay registration tax for foreigners decreed by Japanese Military Government. To avoid serious difficulties for them propose advance the required sums to the needy. Majority Swiss colony ask repatriation as soon as possible.»

M. Ilg ayant fait preuve de ses capacités au cours de deux années pendant lesquelles il seconda de façon très efficace M. Lenzinger et moi-même, je suis convaincu qu'il saura s'acquitter au mieux de sa nouvelle tâche. Je lui remis donc la gérance du Consulat et m'embarquai le 5 juin pour arriver le 5 juillet à Tokyo.

En prenant congé de la colonie, quelques Suisses, au nombre desquels M. Weidmann, Directeur de l'Agence de l'Office Suisse d'Expansion commerciale, qui, sans aucun motif valable, n'appréciaient pas le caractère de M. Ilg, me firent part de leurs craintes que mon départ ne provoquât un changement dans l'attitude du Gouvernement militaire à l'égard du Consulat. Ayant reçu du Gouvernement militaire l'assurance contraire, je m'efforçai de les rassurer.

Pour aider le Consulat dans sa tâche d'assistance, un Comité constitué de M. Keller, Directeur de la Sté Nestlé, de M. Weidmann, et de M. Preisig, Chef de la succursale à Batavia de l'horlogerie Stocker, fut constitué avec la mission d'examiner toutes les mesures nécessaires pour venir en aide

714

29 JUILLET 1942

aux Suisses nécessaires. J'espère donc que la communauté suisse de Java pourra ainsi surmonter les grandes difficultés qui se présentent pour elle en attendant le jour où ceux qui, ne pouvant définitivement pas rester dans les Indes Orientales, auront la possibilité d'être rapatriés.

E. Avant de partir, j'estimai plus prudent, étant donné les circonstances actuelles, de détruire le chiffre consulaire C.